



## AVIS DE CONSULTATION

---

### MODIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT DU COMPLEXE SPORTIF NUMA DALY

---

### MAÎTRISE D'ŒUVRE

La SÉCAL, agissant en tant que mandataire de la Nouvelle-Calédonie, lance une consultation pour la :

#### MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE À LA MODIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT DU COMPLEXE SPORTIF NUMA DALY

Le dossier de consultation peut être téléchargé en ligne depuis la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la Nouvelle-Calédonie, à l'adresse : [www.marchespublics.nc](http://www.marchespublics.nc)

Les candidats sont invités à s'inscrire sur la plateforme afin de pouvoir être destinataires des éventuels modificatifs apportés au dossier de consultation.

Une visite des lieux, non obligatoire, est organisée dans les conditions précisées à l'article 2.13 du Règlement de la Consultation, aux date, heure et lieux suivants :

- Date et heure : **Jeudi 18 janvier 2024 à 8h00**, heure de Nouvelle-Calédonie.
- Lieu de rendez-vous : **2, rue Maurice Herzog (Parking Sud Ouest du stade Numa Daly)**

*Afin de faciliter l'organisation matérielle, les candidats qui souhaitent y participer devront si possible confirmer leur présence 48 heures à l'avance par téléphone (+687 46 70 00) ou par courriel ([hugo.cumbo@secal.nc](mailto:hugo.cumbo@secal.nc)).*

Les soumissions devront parvenir dans les conditions fixées au Règlement de la Consultation, avant le **Mardi 30 janvier 2024 à 12h00**, heure de Nouvelle-Calédonie :

- Soit par envoi recommandé avec avis de réception postale à : SÉCAL – BP 2517 – 98846 Nouméa Cedex ;
- Soit déposées contre récépissé à : SÉCAL – 40, rue Félix Trombe à Koutio – 98835 Dumbéa.